



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPEENNE**



**CONCLUSIONS DU CONSEIL AFFAIRES GENERALES ET  
RELATIONS EXTERIEURES**

**Bruxelles, 21 février 2005**

**MOYEN-ORIENT - Attentat perpétré à Beyrouth**

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Le Conseil condamne fermement l'attentat ignoble qui a coûté la vie à l'ancien Président du Conseil des Ministres libanais, M. Rafic Hariri, ainsi qu'à au moins quatorze autres personnes.

Le Conseil rend hommage à l'action de l'ancien Président du Conseil des Ministres du Liban pour son pays et pour le renforcement des relations entre le Liban et l'UE et souhaite qu'une enquête internationale soit conduite sans délai pour faire la lumière sur les circonstances et responsabilités de cet attentat.

Le Conseil rappelle une nouvelle fois, conformément aux conclusions du Conseil européen du 16 et 17 décembre 2004, l'importance que revêt la mise en oeuvre de la résolution 1559 (2004) du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Le Conseil est convenu de rester vigilant afin que les prochaines élections législatives au Liban se déroulent selon un processus électoral libre et régulier, en dehors de toute interférence ou influence étrangère."

**Processus de Paix au Moyen-Orient**

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes :

- "1. Le Conseil exprime sa profonde satisfaction avec les résultats du Sommet de Charm el Cheikh du 8 février dernier. Il félicite le Premier Ministre Sharon et le Président Abbas pour les décisions courageuses qu'ils ont prises lors de ce Sommet. Il note avec appréciation l'apport du Président Moubarak et du Roi Abdallah. Le Conseil salue les perspectives ouvertes de tirer pleinement profit de cette opportunité de paix. La détermination exprimée

**P R E S S E**

par les deux parties de travailler ensemble dans un esprit de compréhension et de coopération doit se poursuivre afin de permettre une relance du processus de paix.

2. Le Conseil exprime notamment sa satisfaction au sujet de l'engagement pris par les deux parties d'arrêter tout acte de violence et de cesser en parallèle toute activité militaire. Il appelle toutes les parties concernées à respecter cet accord et demande aux acteurs régionaux et à la Communauté internationale d'y donner leur plein appui. Le Conseil encourage vivement Israéliens et Palestiniens à mettre en œuvre rapidement les engagements de Charm el Cheikh et à continuer sur la voie du dialogue et des négociations politiques.
3. Le Conseil s'engage à soutenir les parties dans leurs efforts et à continuer à œuvrer en vue de faire progresser le processus de paix. L'objectif reste de réaliser la coexistence des deux Etats, par la création d'un Etat palestinien indépendant, démocratique et viable vivant côte à côte avec Israël et ses autres voisins dans la paix et la sécurité. Il réaffirme son attachement à la feuille de route, approuvée par la résolution 1515 du Conseil de Sécurité, qui trace la voie menant à la réalisation de cet objectif. Le rôle du Quartet dans la réussite de ce processus reste central. Le Conseil se réjouit de la visite du Président Bush à Bruxelles le 22 février, qui donnera l'occasion de réaffirmer l'agenda transatlantique commun en ce qui concerne la réalisation d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.
4. Le Conseil continue à soutenir le retrait israélien de Gaza et de certaines parties du Nord de la Cisjordanie comme une première étape de ce processus global. Il salue la décision à cet égard prise par le Gouvernement israélien le 20 février 2005. La mise en œuvre du retrait doit de se faire conformément aux conditions définies par le Conseil européen de mars 2004.
5. Le Conseil salue la réunion de Londres du 1<sup>er</sup> mars prochain en tant qu'opportunité pour la communauté internationale de soutenir les efforts palestiniens en cours visant à consolider les structures du futur Etat palestinien.
6. Le Conseil rappelle qu'une paix juste, durable et globale doit répondre aux aspirations légitimes des peuples tant israélien que palestinien et englober le Liban et la Syrie.
7. Le Conseil engage toutes les parties de la région à mettre en oeuvre immédiatement des politiques propres à faciliter le dialogue et la négociation. Les relations de l'UE avec ceux qui prendront des initiatives dans un sens contraire s'en trouveront inévitablement affectées."

---

## P R E S S E

---